

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 décembre 2011

L'Usgeres salue les recommandations du CESE dans son rapport « 40 ans de formation professionnelle : bilan et perspectives »

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté en séance plénière, le 13 décembre dernier, un avis intitulé « 40 ans de formation professionnelle : bilan et perspectives ». Auditionnée le 28 septembre par la section du Travail et de l'Emploi du CESE, l'Usgeres a activement contribué à la réflexion engagée.

Tout en rappelant qu'il était trop tôt pour tirer un bilan juste et exhaustif de la mise en œuvre de la loi du 24 novembre 2009, l'Usgeres a formulé, lors de son audition, quelques propositions phares intégrées dans un document intitulé « 20 propositions pour 2012 » élaboré à l'intention des candidats aux élections présidentielles et législatives de 2012.

L'Usgeres se réjouit qu'un certain nombre de ses propositions aient inspiré les membres de la Section du Travail et de l'Emploi du CESE dans la rédaction de leur rapport.

À ce titre, l'Usgeres tient à saluer tout particulièrement :

- **La recommandation 14** qui, en ouvrant le bénéfice du Contrat de sécurisation des parcours professionnels (CSP) aux chômeurs de longue durée, permettra leur accès à un accompagnement et à une formation qualifiante vers un métier dans les secteurs en tension ou d'avenir.

Cette recommandation rejoint la proposition formulée par l'Usgeres, en vue des échéances électorales de 2012, qui promeut le **contrat d'engagement et de reconversion professionnelle**. Ce contrat doit permettre à des demandeurs d'emploi, de moyenne et longue durée, rencontrant des difficultés à trouver un emploi dans leur métier d'origine, d'accéder à une formation qualifiante vers un métier porteur ou non pourvu. L'Usgeres propose que cette **période de transition professionnelle soit rémunérée par un « revenu d'évolution »** plutôt que par une allocation chômage afin de reconnaître la recherche active d'emploi et les formations y afférentes comme un travail à temps complet.

- **La recommandation 18** qui propose de réaliser une étude de faisabilité sur la création éventuelle de comptes individuels formation.

Contact presse :

Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr

L'Usgeres propose d'instaurer un **compte « formation tout au long de la vie » pour tout actif**. Celui-ci serait alimenté proportionnellement au nombre d'années travaillées et composé :

- ✓ des heures DIF¹ transférables d'une entreprise à l'autre en cas de rupture de contrat ou de démission, quel que soit le secteur, dans les deux ans suivant l'embauche et avec l'accord du nouvel employeur.
 - ✓ d'un élargissement des modalités de développement du CIF² afin d'offrir aux actifs dépourvus d'une qualification suffisante (niveaux 3 à 5) la possibilité de la compléter par un parcours diplômant au cours de leur vie professionnelle.
- **La recommandation 17**, visant une meilleure articulation du DIF avec les autres dispositifs de formation, rejoint également les préoccupations de l'Usgeres et complète la proposition de création d'un compte formation tout au long de la vie.
 - **La recommandation 22** propose de mieux prendre en compte le « hors champ » dans la gouvernance du système de formation professionnelle.

En tant qu'organisation patronale multi professionnelle, l'Usgeres est directement concernée par cette proposition : elle rappelle qu'elle revendique le droit de siéger dans les trois commissions constitutives du FPSPP³ afin de défendre les spécificités de l'économie sociale dans le cadre des appels à projets.

L'Union regrette toutefois que les propositions suivantes n'aient pas été reprises :

- La création d'un guichet « alternance » à Pôle Emploi,
- L'alignement de la durée du contrat de professionnalisation sur la durée des formations, pour certains secteurs.

En effet, l'Usgeres considère que le développement de l'alternance doit être une priorité afin de garantir une meilleure insertion professionnelle des jeunes.

« Le développement de la formation professionnelle est une priorité pour les employeurs de l'économie sociale. Ce rapport va dans le sens de nos actions et préconisations, notamment pour mieux prendre en compte le hors champ dans la gouvernance de la formation professionnelle. » souligne Alain Cordesse, Président de l'Usgeres.

USGERES - Crée en 1994 et présidée par Alain Cordesse, l'Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Économie Sociale (USGERES) regroupe 26 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 12 branches professionnelles. Avec plus de 800 000 salariés et 60 000 employeurs, soit 75% des employeurs fédérés, l'USGERES est aujourd'hui la seule organisation multi professionnelle de l'économie sociale.

¹ Droit Individuel à la Formation

² Congé Individuel de Formation

³ Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels

Contact presse :

Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr